

# ORDINAIRE ! Vous avez dit ordinaire ?

*Avec la Pentecôte, se termine la grande semaine des 7 dimanches suivants Pâques, le temps de Pâques, et nous retournons dans le "temps ordinaire". Le dictionnaire définit généralement "l'ordinaire" comme ce qui est habituel, sans grande surprise, donc ce qui est ordinaire ne présente que peu d'intérêt. Pourtant, dans la liturgie, ce terme revêt des significations assez éloignées de ce que l'on pourrait penser. Du latin ordinarius, il signifie ce qui est "conforme à la règle".*

## **L'ordinaire de la messe**

L'ordinaire concerne essentiellement le répertoire musical. Cet ensemble, appelé "ordinaire de la messe", comporte traditionnellement le Kyrie, le Gloria, le Credo, le Sanctus, l'Agnus Dei et l'Ite missa est (l'envoi du prêtre). Si l'on voulait aujourd'hui faire la liste des chants de l'ordinaire, elle serait plus longue et plus complexe qu'avec le répertoire grégorien car elle comporterait, en plus des pièces déjà citées, l'acclamation d'anamnèse et le Notre Père avec sa doxologie. Il faut aussi préciser que plusieurs formules sont utilisées pour le rite pénitentiel et l'anamnèse, la Profession de foi, le Sanctus et l'Agnus Dei. Cependant cette notion d'ordinaire de la messe serait sans doute à retravailler aujourd'hui pour retrouver une couleur musicale propre à certains temps liturgiques comme l'Avent, le temps de Noël, le Carême, le temps pascal. La mauvaise habitude de changer sans cesse les pièces de l'ordinaire, d'un dimanche à l'autre, finit par banaliser les temps liturgiques au lieu de les distinguer, ce qui ne facilite pas les bonnes habitudes spirituelles. Il ne s'agirait pas de choisir des ordinaires entièrement bâtis sur la même phrase musicale, ce qui empêche les attitudes spirituelles, mais de regrouper différentes pièces, qui auraient un peu la même couleur musicale, et de les réserver à tel ou tel temps liturgique, comme un marqueur du temps et du rite que chaque pièce accompagne.

## **Le temps ordinaire**

Voilà un temps liturgique qui n'a rien d'ordinaire. En effet comme les autres moments de l'année liturgique, il présente des caractéristiques propres. On l'appelle "temps ordinaire" parce qu'il se situe entre deux cycles festifs de l'année liturgique. Durant ces trente-quatre semaines réparties sur l'année liturgique, on va y cheminer au fil des jours vers le Père, dans la lumière du Christ, sous la conduite de l'Esprit. C'est le temps de la fidélité, le temps de la patience ; le chrétien y apprend à vivre l'expérience du disciple, une expérience de compagnonnage avec Jésus qui enseigne. Chaque dimanche du temps ordinaire est aussi mémorial hebdomadaire de la Pâque du Seigneur, jour de l'assemblée des chrétiens autour de la Parole et de la table de l'Eucharistie, jour de la célébration des baptêmes et de leur souvenir. Nous avons à réfléchir à la manière dont nous traitons le temps ordinaire. Ainsi, il faut veiller à ne pas surcharger la liturgie des dimanches du temps ordinaire. Elle requiert un déroulement simple, sans surcharge rituelle ou musicale. Sinon, comment l'ordinaire se distinguerait-il de la fête ? Nous avons besoin de cette spiritualité paisible, qui nous permet de mieux vivre les temps de fête et nous évite d'épuiser équipes liturgiques et communautés chrétiennes dans des célébrations trop riches, où l'on chante beaucoup trop et qui finissent en indigestion.

## **L'ordinaire du lieu**

Ce troisième sens du terme en régime chrétien est un qualificatif de l'évêque. Principe du sacrement de l'ordre dans son diocèse, l'évêque est le ministre principal de toute la liturgie. Ce n'est qu'à la place de l'évêque et unis à lui que les prêtres président la liturgie. Si l'évêque est qualifié d'"ordinaire du lieu", c'est parce qu'il règle, ordinairement, la liturgie de son Eglise diocésaine. Cela explique l'importance des célébrations présidées par l'évêque : elles sont normatives pour le diocèse.

**Alors "ordinaire" ? Pas vraiment.**

J.P. Gardet d'après Serge Kerrien (11/01/2016)